

# Fiche Technique Santé-Sécurité de Praxair

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Nom du produit :</b>	Méthane liquide	<b>Appellation commerciale :</b>	Méthane liquide
<b>Usage du produit :</b>	Non disponible		
<b>Nom chimique :</b>	Méthane	<b>Synonymes :</b>	Méthane, liquide cryogénique, gaz naturel, liquide réfrigéré à forte concentration de méthane
<b>Formule chimique :</b>	CH <sub>4</sub>	<b>Famille chimique :</b>	Alcanes
<b>N° de téléphone :</b>	<b>Urgence :</b> * 1 800 363-0042	<b>Fournisseur /Fabricant :</b>	Praxair Canada Inc. 1, City Centre Drive Bureau 1200 Mississauga (ON) L5B 1M2
		<b>N° de téléphone :</b>	(905) 803-1600
		<b>N° de télécopieur :</b>	(905) 803-1682

\* Veuillez appeler le numéro d'urgence en service 24 heures sur 24 uniquement dans le cas d'un incendie, d'une exposition ou d'un accident mettant en cause ce produit. Pour obtenir des renseignements généraux, contactez le représentant des ventes du fournisseur ou de Praxair.

## 2. Composition et renseignements sur les ingrédients

INGRÉDIENTS	% (VOL)	Numéro de CAS	LD <sub>50</sub> (Espèces & voies)	LC <sub>50</sub> (Rat, 4 h)	TLV-TWA (ACGIH)
Méthane liquide	100	74-82-8	Non disponible.	Non disponible.	1 000 ppm

## 3. Identification des risques

### Vue d'ensemble des urgences

**DANGER!** Liquide inflammable extrêmement froid et gaz sous pression. Peut former un mélange explosif en présence d'air. Peut provoquer une suffocation rapide. Peut causer des gelures sévères. Peut causer des vertiges et la somnolence. Les secouristes peuvent être tenus d'utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

**VOIES D'EXPOSITION :** Inhalation.

### EFFETS D'UNE SUREXPOSITION SIMPLE (AIGUË) :

**INHALATION :** Asphyxiant. Les effets sont causés par un manque d'oxygène. Des concentrations modérées peuvent causer des maux de tête, des vertiges, de la somnolence, l'excitation, une salivation excessive, des vomissements et une perte de conscience. Le manque d'oxygène peut causer la mort.

**CONTACT AVEC LA PEAU :** Aucun effet prévu provenant du gaz. À l'état liquide, ce produit peut causer des gelures sévères.

**ABSORPTION CUTANÉE :** Aucun effet prévu provenant du gaz. À l'état liquide, ce produit peut causer des gelures sévères.

**INGESTION :** Voie d'exposition très peu probable. Ce produit est un gaz à température et pression normales; le liquide peut causer des gelures aux lèvres et à la bouche.

**CONTACT AVEC LES YEUX:** Aucun effet prévu provenant du gaz. À l'état liquide, ce produit peut causer des gelures.

**EFFETS DE LA SUREXPOSITION RÉPÉTÉE (CHRONIQUE) :**

Non disponible.

**AUTRES EFFETS D'UNE SUREXPOSITION :**

Le méthane est un asphyxiant. Le manque d'oxygène peut causer la mort.

**CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉES PAR UNE SUREXPOSITION :**

L'exposition répétée ou prolongée n'aggrave pas les conditions médicales existantes.

**DONNÉES DE LABORATOIRE SIGNIFICATIVES SUR LES DANGERS POSSIBLES POUR LA SANTÉ HUMAINE :**

Aucune connue.

**CANCÉROGÉNICITÉ :**

Non considéré comme cancérigène par l'OSHA, le NTP et le CIRC.

<b>4. Premiers soins</b>
--------------------------

**INHALATION :**

Transporter immédiatement la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficulté respiratoire, on peut administrer de l'oxygène. Appeler un médecin.

**CONTACT AVEC LA PEAU :**

Lors d'une exposition au liquide, réchauffer immédiatement les gelures avec de l'eau tiède dont la température n'excède pas 41 °C. Pour les expositions massives, enlever les vêtements en prenant une douche à l'eau tiède. Appeler un médecin.

**INGESTION :**

Ce produit est un gaz à température et pression normales.

**CONTACT AVEC LES YEUX:**

Rincer immédiatement les yeux à l'eau tiède pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes.

**NOTES AU MÉDECIN :**

*Il n'existe pas d'antidote particulier. Le traitement devrait être orienté vers le contrôle des symptômes et les conditions cliniques.*

<b>5. Mesures de lutte contre l'incendie</b>
--

**INFLAMMABLE :** Oui

**SI OUI, DANS QUELLES CONDITIONS ?** Produit des mélanges explosifs avec l'air et les agents comburants.

**POINT D'ÉCLAIR :** -187,8 °C (-306 °F)  
(Méthode d'essai)

**TEMPÉRATURE D'AUTOINFLAMMATION :** 537 °C (998,6 °F)

**LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR, % en volume :**

**SEUIL MINIMAL :** 5

**SEUIL MAXIMAL :** 15

**MOYENS D'EXTINCTION :**

CO<sub>2</sub>, poudre chimique, eau pulvérisée ou brouillard.

**TECHNIQUES PARTICULIÈRES DE L'EXTINCTION :****DANGER!**

**Liquide inflammable extrêmement froid et gaz sous pression.** Évacuer immédiatement tout le personnel de la zone dangereuse. Refroidir immédiatement les contenants avec de l'eau, du plus loin possible, jusqu'à ce que les bouteilles soient refroidies. S'assurer de ne pas diriger les jets d'eau sur les soupapes; ne pas éteindre les flammes. Ne pas diriger de jets d'eau sur le liquide. Le méthane liquide gèle rapidement l'eau. Couper l'alimentation en gaz si cela ne présente aucun danger, tout en continuant de pulvériser de l'eau. Enlever les sources d'inflammation si cela ne présente aucun danger. Laisser le feu s'éteindre de lui-même. Si les flammes sont éteintes par inadvertance, une réinflammation explosive peut se produire. Tout le personnel incluant les pompiers et les secouristes doivent évacuer les lieux. User d'une extrême prudence pour revenir sur les lieux. Les secouristes peuvent être tenus d'utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

**RISQUES PARTICULIERS EN CAS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :**

Liquide et gaz hautement inflammable et extrêmement froid. Produit des mélanges explosifs avec l'air et les agents comburants. Une boule de feu se forme si le nuage de gaz s'enflamme immédiatement après l'échappement. Le liquide cause des gelures. Le contenant peut exploser sous l'effet de la chaleur de l'incendie. Aucune partie du contenant ne doit être exposée à une température supérieure à 52°C. Les bouteilles de méthane liquide sont pourvues d'une soupape de sûreté. L'évacuation des vapeurs peut nuire à la visibilité. Si le gaz qui s'évacue ou qui fuit s'enflamme, ne pas éteindre les flammes. Le gaz inflammable peut se propager à partir de la fuite. Les vapeurs qui se dégagent peuvent voyager et être enflammées par les lampes -témoins, d'autres flammes, une cigarette, des étincelles, des chaufferettes, l'équipement électrique, des décharges électriques ou des sources d'inflammation éloignées du point de manutention du produit. Des vapeurs explosives peuvent persister dans l'atmosphère. Vérifier l'atmosphère à l'aide d'un dispositif approprié avant d'entrer dans le secteur, particulièrement dans les espaces clos. (voir la section 3)

**PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX :**CO/CO<sub>2</sub>**SENSIBILITÉ AUX CHOCS :**

Éviter de heurter les contenants.

**SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES D'ÉLECTRICITÉ STATIQUE :**

Non disponible.

**6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels****MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉGAGEMENT OU DE DÉVERSEMENT :****DANGER!**

**Liquide inflammable extrêmement froid et gaz sous pression.** Forme des mélanges explosifs en présence d'air. (voir la section 5) Évacuer immédiatement tout le personnel de la zone dan gereuse. Porter des appareils respiratoires autonomes et des vêtements de protection au besoin. Enlever les sources d'inflammation si cela ne présente aucun danger. Réduire les vapeurs avec de l'eau pulvérisée ou en brouillard. Arrêter la fuite s'il n'y a pas de danger. Aérer l'endroit où a eu lieu la fuite. Le méthane liquide exposé à l'atmosphère condense l'humidité et produit un nuage. Le mélange inflammable peut se propager à bonne distance de ce nuage, il est donc important d'évacuer tout le personnel à un endroit très éloigné du nuage. Le gaz inflammable peut se propager à partir de la fuite. Des vapeurs explosives peuvent persister dans l'atmosphère. Vérifier l'atmosphère à l'aide d'un dispositif approprié avant d'entrer dans le secteur, particulièrement dans les espaces clos. (voir la section 3)

**MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS :**

Empêcher les résidus de contaminer les environs. Tenir le personnel éloigné. Se débarrasser de tout produit, résidu, contenant jetable ou revêtement selon les exigences environnementales et conformément aux lois fédérales, provinciales et locales. Au besoin, appeler votre fournisseur local pour obtenir de l'aide.

**7. Manutention et entreposage****PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR L'ENTREPOSAGE :**

Entreposer et utiliser le produit en assurant une ventilation adéquate. Espacer les bouteilles inflammables d'oxygène, de chlore et autres oxydants d'au moins 6,1 m (20 pi) ou installer une cloison en matériau non combustible. Cette cloison doit avoir une hauteur minimale de 1,53 m et présenter un indice de résistance au feu d'au moins une demi-heure Entreposer les bouteilles à la verticale en les empêchant de tomber ou d'être frappées. Visser fermement à la main le capuchon protecteur du robinet. Installer des affiches «Défense de fumer ou d'utiliser une flamme nue» dans les zones d'entreposage et d'utilisation. Il ne doit y avoir aucune source d'inflammation. L'utilisation d'un équipement électrique antidéflagrant est obligatoire. Les zones d'entreposage doivent être conformes aux codes nationaux d'électricité pour les endroits dangereux de la Classe 1. Entreposer dans un endroit où la température n'excède pas 52 °C (125 °F). Entreposer les bouteilles pleines et les bouteilles vides dans des lieux distincts. Pour empêcher l'entreposage de bouteilles pleines pendant une période prolongée, recourir à un système de gestion des stocks «premier arrivé, premier sorti». Pour connaître tous les détails et les exigences, consulter la brochure NFPA 50A publiée par la *National Fire Protection Association*.

**PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR LA MANUTENTION :**

Protéger les bouteilles contre tout dommage. Utiliser un diable approprié pour déplacer les bouteilles; ne pas traîner, faire rouler, faire glisser ni laisser tomber les bouteilles. L'utilisation d'un équipement électrique antiétincelant et antidéflagrant est obligatoire. Vérifier les fuites avec une eau savonneuse, ne jamais utiliser une flamme. Ne jamais tenter de soulever une bouteille par son capuchon; le capuchon est conçu uniquement pour protéger le robinet. Ne jamais insérer un objet (p. ex. une clé, un tournevis, un levier) dans les ouvertures du capuchon pour ne pas endommager le robinet et provoquer une fuite. Utiliser une clé à courroie pour enlever les capuchons trop serrés ou rouillés. Ouvrir lentement le robinet. Si le robinet est difficile à ouvrir, arrêter et communiquer avec votre fournisseur. Pour d'autres précautions, se reporter à la Section 16.

Pour de plus amples renseignements sur l'entreposage, la manutention et l'utilisation de ce pr oduit, consulter la brochure NFPA 55 : *Standard for the Storage, Use and handling of Compressed and Liquefied Gases in Portable Cylinders* , publiée par la *National Fire Protection Association*.

**AUTRES CONDITIONS DANGEREUSES DE MANUTENTION, D'ENTREPOSAGE ET D'UTILISATION :**

**Gaz inflammable haute pression.** N'utiliser que dans un circuit fermé. Utiliser l'équipement et les tuyaux conçus pour supporter les pressions rencontrées. N'utiliser que des outils antiétincellants et de l'équipement antidéflagrant. Garder à bonne distance de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. **Gaz pouvant causer une suffocation rapide en raison d'un manque d'oxygène.** Entreposer et utiliser le produit en assurant une ventilation adéquate. Fermer le robinet après chaque utilisation; garder le robinet fermé même lorsque la bouteille est vide. **Éviter toute inversion de débit.** Une inversion de débit peut provoquer une rupture de la bouteille. Installer un clapet de non-retour ou autre dispositif de protection sur toute canalisation ou conduite reliée à la bouteille. **Ne jamais travailler sur un circuit sous pression.** En cas de fuite, fermer le robinet de la bouteille. Purger le système d'une manière sécuritaire pour l'environnement, en conformité avec toutes les lois fédérales, provinci ales et locales; réparer ensuite la fuite. **Ne jamais laisser une bouteille de gaz comprimé à un endroit où elle peut faire partie d'un circuit électrique.**

## 8. Contrôles techniques lors de l'exposition / Protection individuelle

### AÉRATION /CONTRÔLES TECHNIQUES :

**VENTILATION LOCALE** : Un système de ventilation local antidéflagrant est acceptable. Voir la section SPÉCIALE.

**MÉCANIQUE (générale)** : Inadéquate.  
Voir la section SPÉCIALE.

**SPÉCIALE** :N'utiliser que dans un circuit fermé.

**AUTRES** :Voir la section SPÉCIALE.

### PROTECTION INDIVIDUELLE :

**PROTECTION RESPIRATOIRE** : Porter des appareils respiratoires alimentés avec de l'air pour les travaux dans des espaces clos ou dans des endroits où le système de ventilation ou l'aération ne sont pas suffisants pour garder le taux d'exposition sous le seuil de concentration (TLV). Choisir en conformité avec les directives et règlements provinciaux. Le choix doit être en fonction de la norme CSA Z94.4-93 courante, «Choix, entretien et utilisation des appareils respiratoires». Les appareils respiratoires doivent être conformes à la MSHA et la NIOSH.

**PROTECTION DE LA PEAU** : Porter des gants de travail lors de la manutention des bouteilles.

**PROTECTION DES YEUX** : Porter des lunettes de sécurité lors de la manutention d es bouteilles.

Choisir en conformité avec la norme CSA Z94.3-M1982, «Protecteurs oculaires et faciaux pour l'industrie», et les directives et règlements provinciaux.

**AUTRES PROTECTIONS** :Chaussures avec support métatarsien pour la manutention des bouteilles. Vêtements de protection, au besoin. Le pantalon sans revers doit être porté à l'extérieur des chaussures. Choisir en conformité avec la norme courante Z195-09 de la CSA, «Chaussures de protection», et avec les directives et règlements locaux ou provinciaux en vigueur.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>ÉTAT PHYSIQUE</b> :	Gaz liquéfié	<b>POINT DE CONGÉLATION</b> :	-182,61 °C (-296,7 °F)	<b>pH</b> :	Sans objet
<b>POINT D'ÉBULLITION</b> :	-161,48 °C (-258,7 °F)	<b>TENSION DE VAPEUR</b> :	Sans objet	<b>POIDS MOLÉCULAIRE</b> :	16,042 g/mole
<b>DENSITÉ RELATIVE</b> :	0,55491	<b>SOLUBILITÉ DANS L'EAU</b> : Très légèrement soluble dans l'eau.			
<b>DENSITÉ RELATIVE</b> :	0,55491	<b>VITESSE D'ÉVAPORATION</b> :	>1	<b>COEFFICIENT DE RÉPARTITION EAU-HUILE</b> :	Sans objet
<b>DENSITÉ DE VAPEUR</b> :	Non disponible	<b>MATIÈRES VOLATILES % EN VOLUME</b> :	100 % (v/v)	<b>SEUIL D'ODEUR</b> :	Non disponible
<b>APPARENCE ET ODEUR</b> : Incolore. Inodore.					

## 10. Stabilité et réactivité

<b>STABILITÉ</b> :	Stable.
<b>CONDITIONS D'INSTABILITÉ CHIMIQUE</b> :	Voir la section 7
<b>INCOMPATIBILITÉ (matériaux à éviter)</b> :	Oxygène, agents comburants. Les mélanges de pentafluorure de bromure, le chlore, l'oxyde mercurique jaune, le trifluorure d'azote, l'oxygène liquide et le difluorure d'oxygène peuvent exploser.

<b>PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :</b>	La décomposition thermique et la combustion produisent du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone. De l'hydrogène peut se former à des températures supérieures à 700 °C en absence d'air et d'oxygène.
<b>POLYMÉRISATION DANGEREUSE :</b>	Ne se produira pas.
<b>CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ :</b>	Aucune connue.

### 11. Renseignements toxicologiques

Voir la section 3.

### 12. Renseignements écologiques

Aucun effet nocif prévu sur l'environnement. Ce produit n'est pas considéré comme un produit chimique de Classe I ou de Classe II appauvrissant la couche d'ozone. Ce produit n'est pas considéré comme un polluant marin en vertu des règlements du TMD.

### 13. Renseignements relatifs à l'élimination des déchets

**MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS :** Ne pas tenter d'éliminer les quantités résiduelles ou non utilisées. Retourner la bouteille au fournisseur.

### 14. Renseignements relatifs à l'expédition

**APPELLATION RÉGLEMENTAIRE TMD/IMO :** Méthane liquide réfrigéré

<b>CLASSE DE DANGER :</b>	CLASS 2.1: Gaz inflammable	<b>N° D'IDENTIFICATION :</b> UN1972	<b>QUANTITÉ DE PRODUIT À DÉCLARER (QPD):</b> Toute quantité qui pourrait présenter un risque pour la sécurité publique ou tout rejet durant 10 minutes ou plus.
---------------------------	----------------------------	-------------------------------------	---

**ÉTIQUETTE(S) D'EXPÉDITION :** Gaz inflammable

**PLAQUE (si exigée) :** Gaz inflammable

#### CONSIGNES PARTICULIÈRES CONCERNANT L'EXPÉDITION :

Les bouteilles doivent être transportées de façon sécuritaire dans un véhicule bien aéré. Les bouteilles transportées dans le compartiment fermé et non aéré d'un véhicule peuvent présenter un grave danger pour la sécurité.

### 15. Respect de la réglementation

Les exigences des autorités réglementaires suivantes peuvent s'appliquer à ce produit. Ces exigences ne sont pas toutes indiquées. Les utilisateurs de ce produit assument à eux seuls la responsabilité de se conformer à l'ensemble des règlements fédéral, provinciaux et locaux qui s'appliquent.

<b>LIS (Canada)</b>	Ce produit est consigné dans la liste intérieure des substances (LIS).
<b>SIMDUT (Canada)</b>	CLASSE A : Gaz comprimé CLASSE B-1 : Gaz inflammable.
<b>Réglementations Internationales</b>	
<b>EINECS</b>	Non disponible
<b>DSCL (CEE)</b>	Ce produit n'est pas classé conformément aux règlements de l'UE.
<b>Listes internationales</b>	Aucun produit n'a été trouvé.

### 16. Autres renseignements

#### MÉLANGES :

Lorsque deux ou plusieurs gaz ou gaz liquéfiés sont mélangés, leurs propriétés dangereuses peuvent se combiner et créer d'autres dangers imprévus. Obtenir et évaluer les renseignements de sécurité pour chaque composant avant de procéder au mélange. Consulter un hygiéniste industriel ou d'autres personnes compétentes au moment de faire l'évaluation de la sécurité du produit fini. Ne pas oublier que les gaz et liquides possèdent des propriétés pouvant causer des blessures graves ou la mort.

**SYSTÈME DE CLASSIFICATION DES RISQUES :**

**CLASSIFICATIONS HMIS :**  
SANTÉ 3  
INFLAMMABILITÉ 4  
DANGER PHYSIQUE 2

**RACCORDS NORMALISÉS AUX É.-U. ET AU CANADA :**

**VISSÉ :** Raccord CGA No. LNG-30. (Raccord de gaz naturel liquéfié de 3 po)  
Filetages : 4,521-3-10 o MOD SQ-LH  
-EXT (emb. fixe)  
-INT (écrou et chapeau)

**À FILETS :** Sans objet.

**RACCORD ULTRA-HAUTE INTÉGRITÉ :** Sans objet.

Utiliser les raccords CGA appropriés. **NE PAS UTILISER LES ADAPTATEURS.** D'autres raccords normalisés mais d'usage restreint peuvent s'appliquer. Se reporter aux fascicules CGA V-1 et V-7 ci-après.

Demandez à votre fournisseur la documentation de sécurité gratuite dont il est question dans cette FTSS et sur l'étiquette de ce produit. Pour un complément d'information sur ce produit, demandez les fascicules de la Compressed Gas Association, Inc. (CGA), 4221, Walney Road, 5th Floor, Chantilly, VA 20151 -2923, téléphone (703) 788-2700, télécopieur (703) 934-1830, site Internet : [www.cganet.com](http://www.cganet.com).

AV-1	Safe Handling and Storage of Compressed Gases
CGA S1.2	Pressure Relief Device Standards - Part 2- Cargo And Portable Tanks For Compressed Gases.
CGA S1.3	Pressure Relief Device Standards - Part 3 -Stationary Storage Containers For Compressed Gases
P-14	Accident Prevention in Oxygen-Rich, Oxygen-Deficient Atmospheres
SB-2	Oxygen-Deficient Atmospheres
V-1	Compressed Gas Cylinder Valve Inlet and Outlet Connections
V-6	Standard Cryogenic Liquid Transfer Connections
—	Handbook of Compressed Gases, Fifth Edition

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA PRÉPARATION DE CETTE FTSS**

**DATE :** 15-Oct-2013  
**SERVICE :** Services de la sécurité et de l'environnement  
**N° DE TÉLÉPHONE :** (905) 803-1600

Les opinions ci-dessus sont celles d'experts qualifiés de Praxair Canada Inc. Nous croyons que l'information ci-dessus est exacte à la date de publication de cette fiche signalétique. Puisque l'utilisation de ces informations, opinions et conditions d'utilisation du produit échappe au contrôle de Praxair Canada, Inc., il incombe à l'utilisateur d'établir les conditions d'utilisation sécuritaire de ce produit.

Praxair Canada Inc. demande aux utilisateurs de ce produit de bien étudier cette fiche signalétique et d'être conscients des dangers du produit et des précautions à prendre. Afin de promouvoir l'utilisation sécuritaire de ce produit, l'utilisateur devrait (1) informer son personnel, ses agents et ses sous-traitants de l'information contenue dans cette fiche signalétique et de tout danger ou précaution à prendre, (2) fournir cette même information à tous ses clients utilisateurs de ce produit et (3) demander à ces derniers de transmettre la même information à leurs employés et clients.

*Praxair et le Jet d'air du logo sont des marques déposées de  
Praxair Canada Inc.*

Les autres marques de commerce employées dans le présent document sont des marques de commerce ou déposées appartenant à leurs propriétaires respectifs.



Praxair Canada Inc.  
1, City Centre Drive  
Bureau 1200  
Mississauga (Ontario)  
L5B 1M2